

# Contrat d'engagement carte à puce Accès-libre au Centre des loisirs

---

**Entre la Municipalité de Deschambault-Grondines et :**

**Nom du titulaire de la carte :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Courriel :**

## 1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objectif de définir les conditions d'utilisation de la carte à puce permettant l'accès aux installations du Centre des loisirs du secteur Deschambault .

## 2. Engagement du titulaire

En signant ce document, le Titulaire s'engage à :

Respecter en tout temps les règlements du Centre des loisirs, incluant :

- les heures d'ouverture ;
- les règles de sécurité ;
- l'utilisation adéquate des équipements et des espaces ;
- les consignes du personnel municipal.

Utiliser la carte à puce uniquement pour des fins personnelles.

- Il est interdit de prêter, partager ou céder la carte à une autre personne.
- Tout jeune de moins de 16 ans doit être accompagné d'un adulte.

Adopter un comportement respectueux et sécuritaire, autant envers :

- les autres usagers ;
- le personnel ;
- les biens municipaux et les équipements.

Aviser rapidement la Municipalité en cas de perte, bris ou vol d'équipements ou de la carte à puce.

### 3. Sanctions et retrait de la carte

Le Titulaire reconnaît que :

Tout non-respect des règlements ou du présent contrat peut entraîner :

- un avertissement écrit ou verbal ;
- la suspension temporaire de l'accès ;
- le retrait définitif de la carte à puce, sans remboursement, à la discrétion de la Municipalité.

La Municipalité se réserve le droit d'intervenir en tout temps afin d'assurer un environnement sécuritaire et respectueux.

### 4. Responsabilités

Le Titulaire utilise les installations à ses propres risques et s'engage à faire preuve de prudence.

La Municipalité n'est pas responsable des blessures, vols ou pertes pouvant survenir dans les installations.

### 5. Durée de validité

La carte à puce est valide jusqu'à son retour ou changement dans le fonctionnement de l'accès au centre.

Toute modification de politique ou de fonctionnement peut être apportée par la municipalité avec préavis raisonnable.

### 6. Acceptation

En signant ce document, le Titulaire reconnaît avoir pris connaissance du présent contrat et s'engage à respecter l'ensemble des clauses et règlements associés à l'utilisation de la carte à puce du centre des loisirs secteur Deschambault.

Signature du titulaire : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

